



SNUipp/FSU 62
16 rue A. Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

Déclaration du SNUipp-FSU CAPD du 29 novembre 2013

Monsieur le directeur académique,

En ce qui concerne la CAPD :

Force est de constater que l'avancement des instituteurs et professeurs des écoles constitue une bien maigre consolation face au gel du point d'indice, à l'augmentation de la cotisation retraite, et, plus généralement, face à la baisse de notre pouvoir d'achat de près de 13% depuis 2000.

Le SNUipp-FSU continue de réclamer une augmentation du point d'indice pour les personnels et rappelle son exigence d'un seul rythme d'avancement pour tous, le plus rapide, au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de l'actuelle hors classe.

En ce qui concerne notre actualité professionnelle :

> Nous tenons à vous faire part, Monsieur le directeur académique, de notre mécontentement concernant les assises de l'éducation prioritaire qui se sont tenues courant octobre- novembre. Si une demi-journée banalisée a été institutionnalisée dans les RRS et Eclair, nombre de collègues nous ont fait part d'une consultation au terme de laquelle la problématique des moyens, humains et financiers, pourtant centrale, était volontairement minimisée. La consultation des professionnels de terrain nécessite une réelle prise en compte de l'avis des enseignants, et ne peut servir de chambre de validation à une analyse purement administrative.

> **Quant à la consultation sur les nouveaux programmes**, si le SNUipp-FSU a pu se féliciter qu'on associe les enseignants à une réflexion et une analyse des

programmes de 2008, quelle n'est pas notre déception et notre colère à la lecture du rapport de l'inspection générale ! Il était, en effet, indispensable que les personnels qui appliquent les programmes dans leurs classes émettent un avis sur leur pertinence et leur cohérence auprès des élèves. Mais, au terme de cette consultation, l'inspection générale, dans son rapport, remet moins en cause les programmes que les enseignants qu'on rend responsables des écarts de niveau et du bas niveau des élèves et qu'on accuse de ne pas comprendre les enjeux de leur métier. Quel mépris à l'égard des personnels qui s'investissent chaque jour auprès de leurs élèves ! Quelle méconnaissance de la réalité de terrain et des conditions d'exercice !

Pour le SNUipp-FSU, c'est pourtant maintenant que doit se décliner concrètement l'engagement de la priorité au primaire en faveur de ceux qui font l'école au quotidien.

Les chantiers mis sur la table pour le premier degré par le ministre doivent déboucher sur des mesures significatives pour des enseignants en quête de reconnaissance et d'amélioration de leurs conditions d'exercice du métier. Le SNUipp-FSU est déterminé à obtenir des avancées concrètes pour tous les enseignants des écoles.

Concernant la Direction, c'est la déception aussi et même si quelques pistes sont intéressantes, cela reste insuffisant et de nettes avancées sont nécessaires pour déboucher sur des améliorations concrètes des conditions d'exercice.

Concernant les PE et notamment les titulaires remplaçants :

La copie doit donc être revue. Le SNUipp-FSU attend des solutions plus respectueuses des conditions de vie professionnelles et personnelles de nos collègues. Notre organisation syndicale refuse le récent projet de décret qui dérègle le temps de service des personnels en introduisant une forme d'annualisation, qui est inacceptable.

Concernant le RASED :

Le SNUipp-FSU exige que les personnels des RASED retrouvent une légitimité et que leur professionnalité se trouve renforcée et reconnue.

Concernant les maîtres formateurs :

Le SNUipp-FSU demande de clarifier les missions, de revaloriser la fonction, d'améliorer l'indemnisation et de garantir la participation des maîtres formateurs dans la formation des ESPE.

Concernant les conseillers pédagogiques :

Pour le SNUipp-FSU, une redéfinition des missions des CPC, en les cadrant mieux, et une revalorisation de leur fonction est devenue indispensable.

Le SNUipp-FSU sera très vigilant sur tous les chantiers en cours et, de manière générale sur la transformation de l'Ecole. Des mesures tant qualitatives que quantitatives doivent permettre d'apporter réussite de tous les élèves et d'améliorer les conditions de travail des enseignants.

le SNUipp-FSU dénonce les nouvelles attaques ministérielles contre le temps de travail des personnels ainsi que son obstination à refuser la remise à plat du décret sur les rythmes scolaires.

Le SNUipp-FSU déplore que la question des rythmes scolaires ait complètement occulté une réelle refondation de l'école.

Le Ministère s'obstine à ne pas vouloir entendre tous les signaux et les messages que les personnels, les parents et même des élus lancent depuis des mois. Le 1er ministre a simplement annoncé un délai supplémentaire pour le retour des projets d'organisation du temps scolaire sans qu'on sache, pour le moment, comment cela se décline dans le département et comment les écoles en seront informées.

Pour le SNUipp-FSU, ce décret dégrade les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels. Il accentue les inégalités au sein de l'école de la République et ouvre la porte au transfert des compétences de l'Education Nationale aux collectivités territoriales.

Nous voulons donc une autre réforme qui prenne réellement en compte l'intérêt des personnels et des élèves et qui soit financé par l'Education Nationale.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU appelle tous les personnels à la mobilisation le jeudi 5 décembre 2013.